

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Impôt sur les revenus de 2022
Avis d'impôt établi en 2023

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet
avis est disponible
en [cliquant ici](#) ou
sur [impots.gouv.fr](#)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP VITRY-SUR-SEINE
SAID IVRY-VITRY
81-83 RUE CAMILLE GROULT
94407 VITRY-SUR-SEINE CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 30 27 736 317 508

Référence de l'avis : 23 94 A798751 45

Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

EMMAUS SOLIDARITE
19 RUE MARCEL LAMANT

94200 IVRY SUR SEINE

Numéro FIP : 940 76 45 2864430889 3 A

Numéro de rôle : 026

Date d'établissement : 22/09/2023

Date de mise en recouvrement : 30/09/2023

Identifiant service : 94026

ST JUSTE MAXO
EMMAUS SOLIDARITE
19 RUE MARCEL LAMANT
94200 IVRY SUR SEINE

Somme qu'il vous reste à payer

0 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2022.

Vos contacts



Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#)



Par téléphone

au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place

auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

SIP VITRY-SUR-SEINE

SAID IVRY-VITRY

81-83 RUE CAMILLE GROULT

94407 VITRY-SUR-SEINE CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 1 829
Nombre de parts : 1,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#).

Avis d'impôt établi en 2023

N°fiscal : 30 27 736 317 508

Impôt sur les revenus de 2022

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : SAINT JUSTE

situation du foyer	cas particuliers	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
D				
RÉSIDENTE EXCLUSIVE		RÉSIDENTE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				1,00

Détail des revenus

	Déclar. 1	Total
Salaires.....	2221	
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....	0	
Total des salaires et assimilés ²	2221	
Déduction minimale.....	- 472	
Salaires, pensions, rentes nets.....	1749	1749
Revenu brut global.....		1749
Revenu imposable.....		1749
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴		0
Montant net de votre imposition.....		0

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net.....	0
---	---

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2022 dû ⁵³ :	0
---	---

Au vu des éléments que vous avez déclarés,
vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵	1829
--	------

Revenus exonérés

	Déclarés	Déclar. 1
Heures supplémentaires et jours RTT.....		101
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Nets	80

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des
cotisations versées en 2023, pour la
déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

Plafond total de 2021.....	Déclar. 1 16253
----------------------------	--------------------

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R* 150-1 et R* 156-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.